

RAPPORT
ANNUUEL
2018

RAPPORT
ANNUEL
2018

ÉDITO

DATES
MARQUANTES
& DATA CLÉS

SOMMAIRE

1

VOUS ACCUEILLIR
DANS LA MAISON
DES INNOVATEURS

2

GARANTIR
VOTRE CAPITAL
IMMATÉRIEL

3

ACCÉLÉRER
VOTRE BUSINESS

4

RÉVÉLER
LES INNOVATEURS

"ACCROÎTRE
LA **COMPÉTITIVITÉ**
DE LA **FRANCE**
GRÂCE À
L'INNOVATION."

Pascal Faure

ÉDITO
PASCAL FAURE
Directeur général de l'INPI



La propriété industrielle constitue aujourd'hui un enjeu majeur pour les entreprises. Protéger et valoriser l'innovation, sensibiliser à la propriété industrielle, assurer la qualité des titres délivrés, sont autant d'actions qui contribuent à renforcer la compétitivité de notre tissu économique.

Pour assurer pleinement ses missions, l'INPI doit se tourner résolument vers l'avenir et évoluer de manière progressive, afin que son action réponde avec le maximum de pertinence aux besoins des entrepreneurs.

Aujourd'hui, l'INPI vit un moment historique car l'impulsion politique donnée par le projet de loi PACTE va renforcer considérablement la

confiance dans les titres que nous délivrons (brevets, marques, dessins et modèles, indications géographiques) et affirmer la place de notre office au plan international.

En effet, la loi PACTE et les dispositions réglementaires qui l'accompagnent vont renforcer la robustesse, la sécurité juridique et la flexibilité de la gamme des titres français de propriété industrielle, qu'il s'agisse de la création du brevet provisoire, de l'examen de l'activité inventive pour les brevets, de l'introduction d'un droit d'opposition également pour les brevets, de l'allongement de la durée du certificat d'utilité, du renforcement des critères d'examen et d'opposition ainsi que de la création d'une chambre d'annulation pour les marques.

L'offre de propriété industrielle sera plus progressive, plus flexible et plus accessible aux petites entreprises et aux jeunes entreprises innovantes, moins outillées que les grands groupes dans ce domaine, alors même qu'elles innovent souvent très vite.

Ces nouvelles missions vont transformer l'Institut d'une manière inédite depuis sa création en 1951. Et nous nous en réjouissons.

En écho à la Loi PACTE, nous venons de finaliser notre Plan stratégique à horizon 2025.

Ce travail a été réalisé de manière collégiale avec les collaborateurs de l'INPI et en partenariat avec nos parties prenantes. Il fixe un cap clair pour les années à venir qui se décline au travers d'une devise ambitieuse :

« *La propriété intellectuelle pour dynamiser notre économie* ».

Ce plan stratégique s'organise autour de trois axes de transformation : nous centrer sur les besoins de nos clients, faciliter les relations entre les entreprises et l'écosystème de l'innovation et, enfin, adapter notre fonctionnement à nos ambitions.

L'année 2018 a également vu se concrétiser plusieurs de nos projets structurants comme la dématérialisation complète de nos procédures.

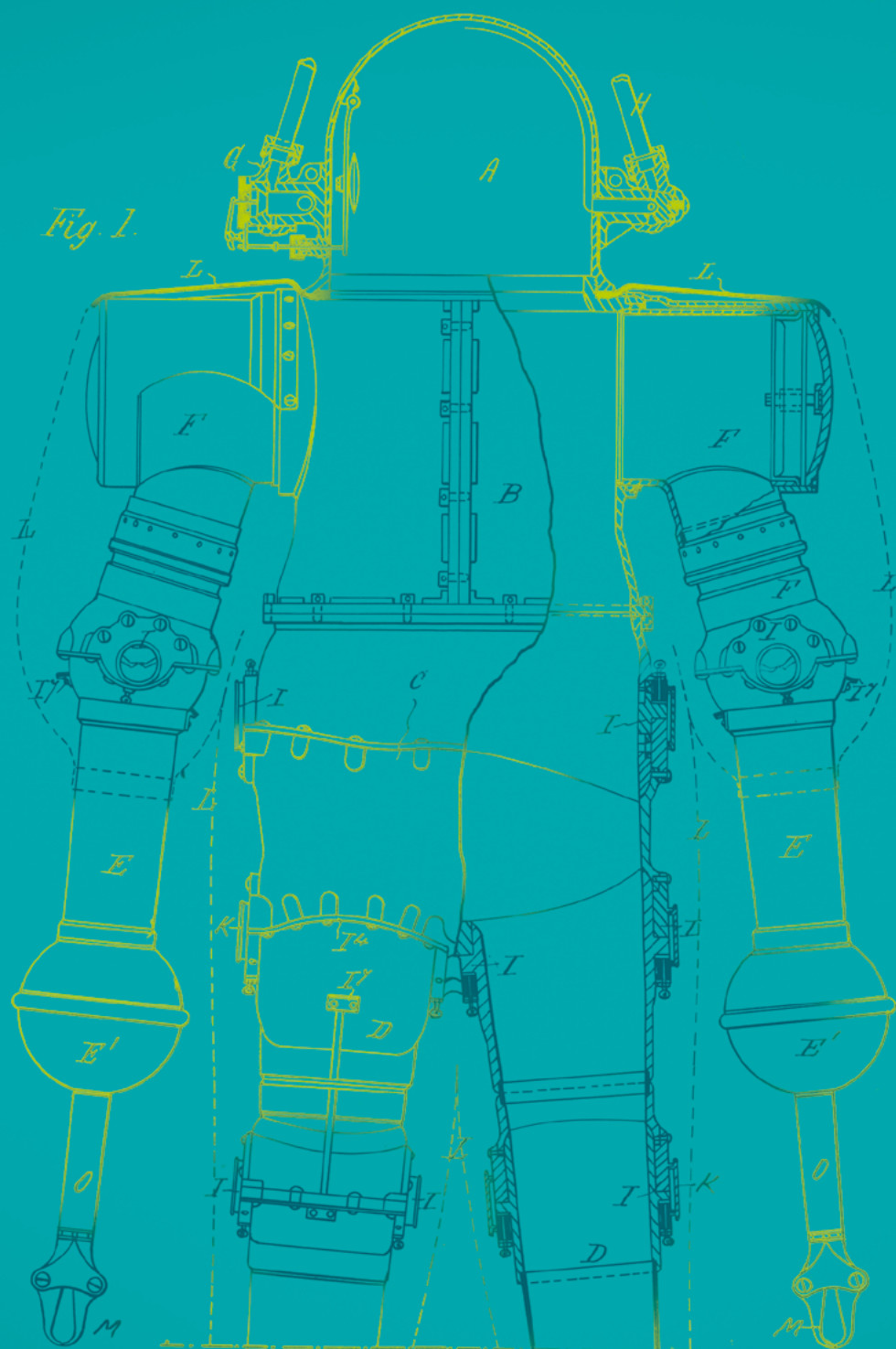
Dans le même temps, l'INPI a renforcé ses actions à l'international, ouvert de façon toujours plus large ses données, enrichi son offre à destination des start-up et homologué quatre nouvelles indications géographiques.

Tous ces projets concourent à l'atteinte de notre objectif principal : accroître la compétitivité de la France grâce à l'innovation.

DATES
MARQUANTES
&
DATA CLÉS

PANORAMA

2018



*Paris, le 25 Janvier 1898
J. P. de M^{re} Day.
Baudouin*





DATES MARQUANTES

9 au 12
JANVIER

L'INPI partenaire de la **French Tech** au CES Las Vegas.

28
MARS

Publication du **palmarès des principaux déposants** de brevets en 2017.

17
JANVIER

Cérémonie des vœux du personnel de l'INPI au Centre Pierre Mendès France du Ministère de l'Économie et des Finances.

5-6
AVRIL

Participation au **Forum européen** de la Propriété intellectuelle.

5
FÉVRIER

L'INPI fête son **10 000^{ème} prédiagnostic** propriété industrielle avec l'entreprise AB Pool.

19
AVRIL

Mise en production du **nouveau portail brevets**.

7
FÉVRIER

L'INPI publie les **chiffres 2017** de la propriété industrielle en France à l'occasion du Salon des Entrepreneurs.

26
AVRIL

Journée mondiale anti-contrefaçon en partenariat avec l'EUIPO.

7-8
FÉVRIER

L'INPI présent au **Salon des Entrepreneurs** avec un programme de 8 ateliers et 800 visiteurs sur les 2 jours.

24-26
MAI

L'INPI présent à **Viva Technology** avec sa nouvelle offre pour les start-up.

26
MARS

Signature d'un protocole d'entente entre l'INPI et l'**Office national vietnamien** de la PI.

22
JUN

Lancement d'une consultation sur la procédure d'opposition dans le cadre de la **loi PACTE**.

29
JUN

L'INPI homologue l'Indication géographique (IG) « **pierre de Bourgogne** ».

5
JUILLET

Lancement de la **campagne anti-contrefaçon** aux côtés de l'UNIFAB.

11
JUILLET

Nouvelle interface d'accès aux démarches PI en ligne.

1^{er}
SEPTEMBRE

Lancement de la nouvelle offre de formation **Académie INPI**.

13
SEPTEMBRE

Nomination de Pascal Faure, **nouveau Directeur général de l'INPI**.

2
OCTOBRE

Le paiement des **redevances** de maintien en vigueur de brevets, de certificats d'utilité et de certificats complémentaires de protection s'effectue exclusivement en ligne.

11
OCTOBRE

Création d'un **Chatbot** pour accompagner les clients dans leurs démarches en ligne.

15
OCTOBRE

Nomination de deux nouveaux membres au CA de l'INPI : **Clément Moreau** Président directeur général de Sculpteo et de **Pierre Weill** Président de Valorex.

8
NOVEMBRE

Validation par le Conseil d'administration du **plan stratégique à 2025**.

19
NOVEMBRE

Dépôt de brevet uniquement par voie électronique via le **portail e-procédures**.

23
NOVEMBRE

L'INPI homologue l'IG « **grenat de Perpignan** ».

7
DÉCEMBRE

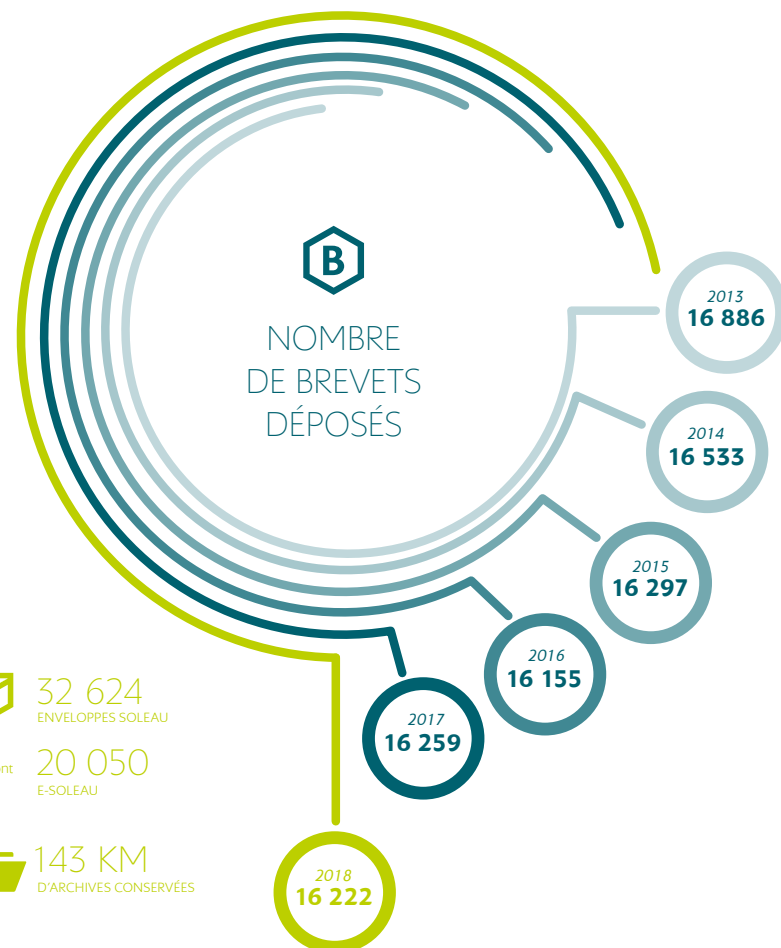
L'INPI homologue les IG : « **tapis d'Aubusson** » et « **tapisserie d'Aubusson** ».

10
DÉCEMBRE

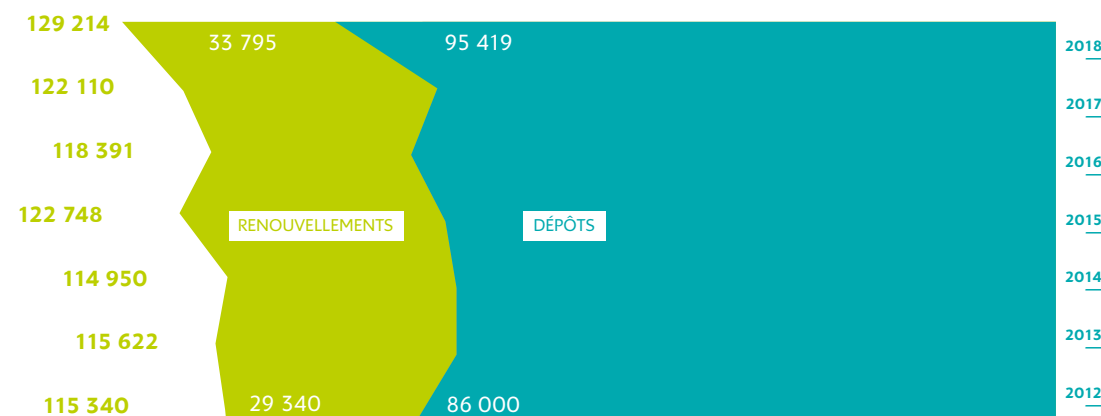
Cérémonie des Trophées INPI au Trianon.

DATA CLÉS

DÉPÔTS DE TITRES



M NOMBRE DE MARQUES DÉPOSÉES

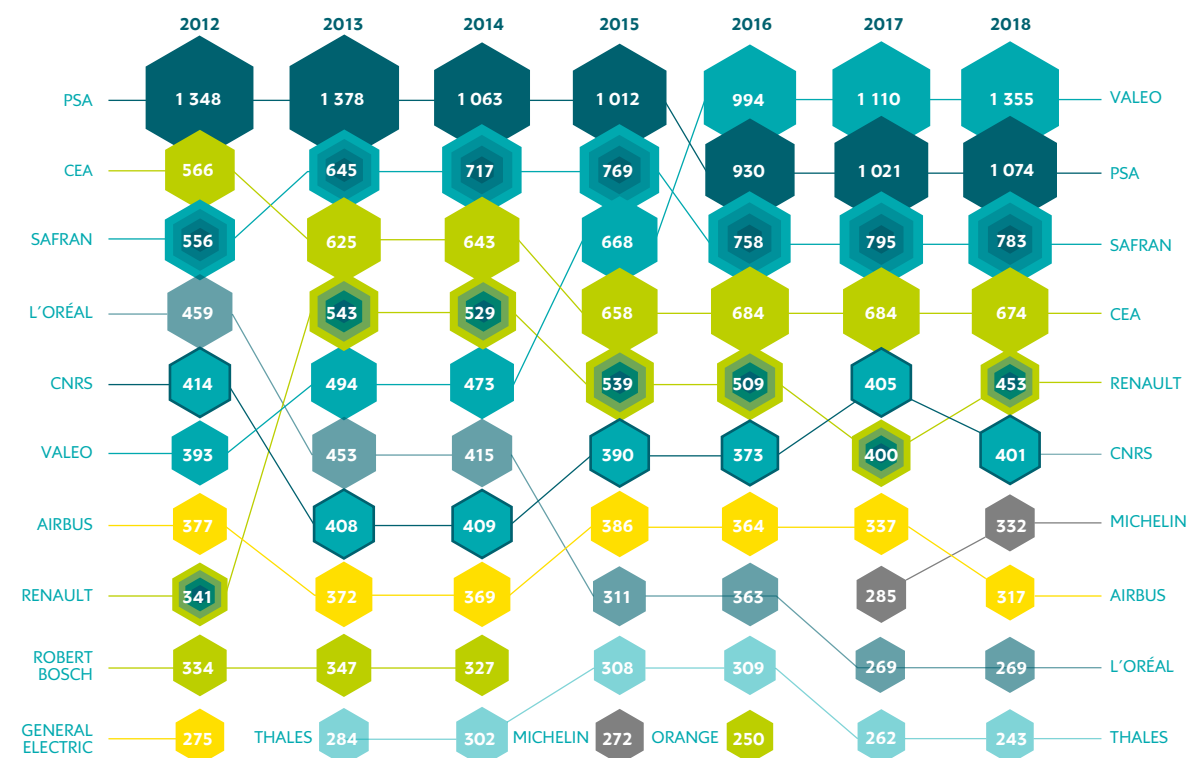


D NOMBRE DE DESSINS ET MODÈLES DÉPOSÉS



TOP 10 DES DÉPOSANTS DE BREVETS

En nombre de demandes de brevets publiées auprès de l'INPI en 2018



AU CŒUR DU NUMÉRIQUE

LES BASES DE DONNÉES EN LIGNE

Nombre de données PI en accès libre et gratuit



Ainsi que les bases

RNCS : MISE EN ACCÈS
GRATUIT DES DONNÉES

 **1227**
LICENCES PI
ET RNCS

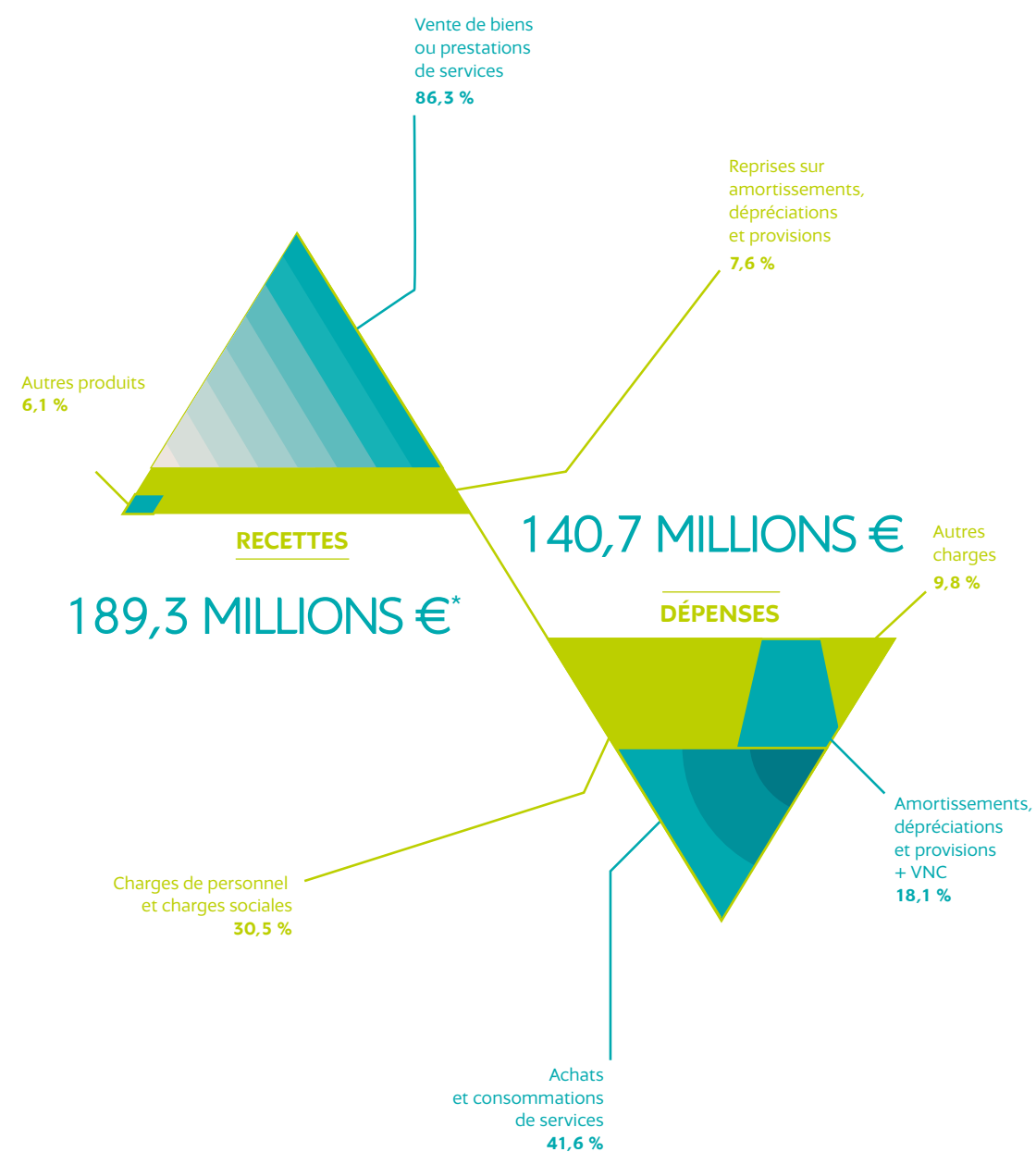
BREVETS DU XIX^e SIÈCLE
 **540 000**
DOCUMENTS

INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES

 **7**
IG HOMOLOGUÉES
DEPUIS 2016

LES MOYENS D' ACTIONS

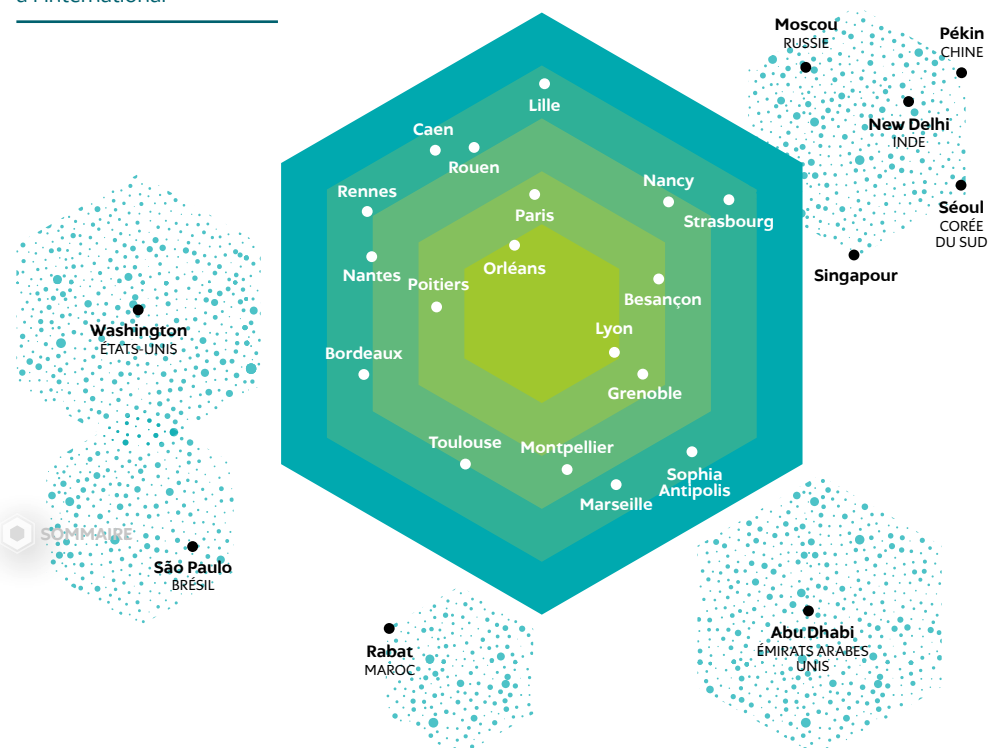
Compte de résultat



* dont 20 millions d'euros de recettes exceptionnelles

LES MOYENS D' ACTIONS

18 implantations en France
9 zones stratégiques
à l'international



La formation professionnelle des collaborateurs

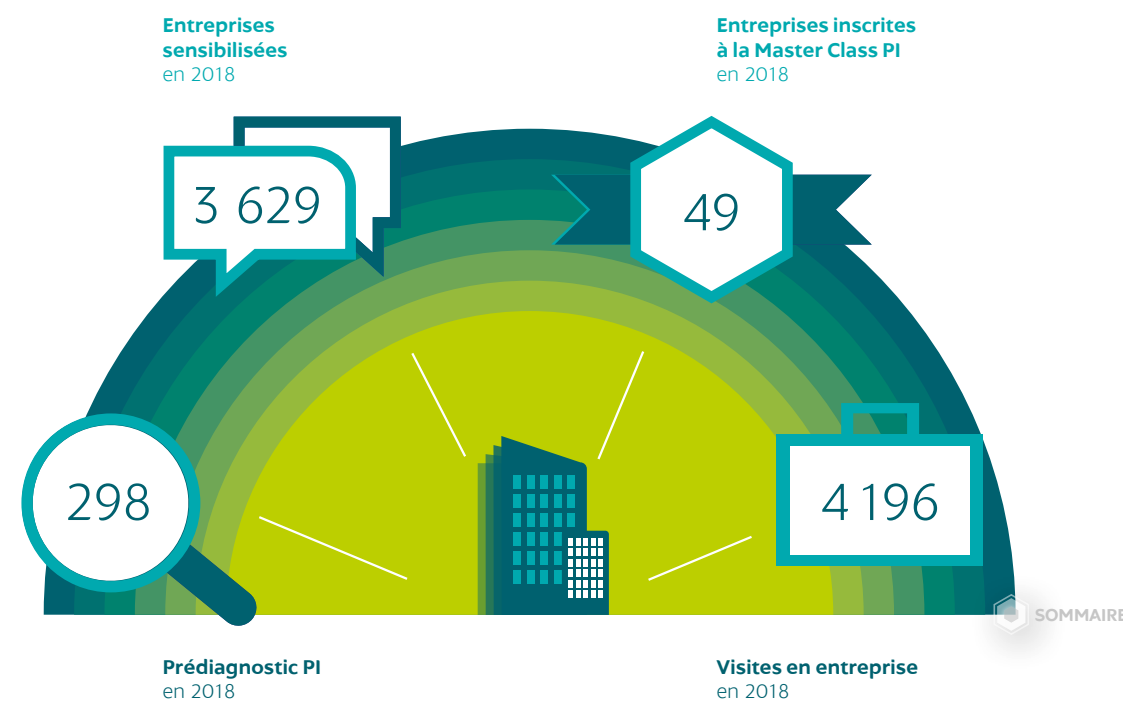
NOMBRE DE COLLABORATEURS
FORMÉS EN 2018



JOURS DE FORMATION
EN 2018



UNE INFLUENCE À TOUS LES NIVEAUX



AUPRÈS DES ÉTUDIANTS



3 731
étudiants formés
en 2018

AU NIVEAU INTERNATIONAL



**actions
d'accompagnement
à l'international
en 2018**

1

VOUS ACCUEILLIR
DANS LA MAISON
DES INNOVATEURS

VOUS ENTREZ AVEC UNE IDÉE
VOUS RESSORTEZ
AVEC UN PROJET





PLAN STRATÉGIQUE À 2025

Dans une économie mondialisée, en évolution permanente, la création de valeur est au cœur des préoccupations des entreprises.

Comment accompagner l'émergence des innovations qui feront le monde de demain ?

Comment redonner leur place à la créativité, à l'inventivité, au courage d'entreprendre ?

Comment permettre à la France d'accroître sa compétitivité ?

Quels défis doivent être relevés pour être un acteur de l'évolution de notre environnement à l'horizon 2025 ?

Tels sont les enjeux auxquels l'Institut national de la propriété industrielle devra répondre dans les années à venir.

NOTRE VISION STRATÉGIQUE À 2025

L'INPI vit un moment historique où l'impulsion institutionnelle renforce la propriété industrielle comme cela n'avait pas été le cas depuis quarante ans. Cette impulsion, incarnée par le projet de loi PACTE (Plan d'accompagnement pour la croissance et la transformation des entreprises), est un levier exceptionnel pour asseoir le rôle de l'INPI. En déclinant cette impulsion au service de nos clients sur le périmètre des titres de propriété industrielle, tout en offrant des services de qualité dans nos autres activités, nous avons vocation à assumer progressivement le rôle d'institution pilote sur la propriété intellectuelle dans notre pays.

C'est cette réflexion que l'INPI a menée en 2018 afin de définir ses orientations à échéance 2025.

Ainsi, notre nouveau plan stratégique présente les axes de transformation que l'INPI doit investir afin de se réinventer pour apporter le meilleur service à ses clients.

NOS AXES DE TRANSFORMATION :

- nous centrer sur les besoins de nos clients,
- faciliter les relations entre les entreprises et l'écosystème de l'innovation,
- adapter notre fonctionnement à nos ambitions.

Chaque axe de transformation est décliné en orientations stratégiques.

NOUS CENTRER SUR LES BESOINS DE NOS CLIENTS

L'INPI se doit d'apporter à ses clients des services fiables, en phase avec leurs besoins. Pour cela, nous devons améliorer notre écoute clients, renforcer la qualité de nos services et en développer de nouveaux.

Ecouter activement les besoins de nos clients

La capacité d'écoute active que nous voulons développer doit nous permettre de gagner en pertinence, accessibilité et rapidité et d'anticiper les tendances pour développer de nouveaux services adéquats.

C'est dans ces conditions que nous pourrions pleinement assurer notre mission de service public qui propose des services de qualité, durables et personnalisés.

Renforcer la qualité de nos services

Le projet de loi PACTE, prévoit de nouvelles dispositions en matière de titres de propriété industrielle. Ces dispositions visent notamment à favoriser l'accès des PME et start-up à ces titres et leur donnent également plus de force pour une reconnaissance devant des tribunaux et à l'international.

Plus généralement, dans une logique centrée client, l'INPI doit renforcer la qualité de ses services. Il s'agit d'être exemplaire aussi bien dans le service lui-même que dans le délai dans lequel il est rendu.

Développer de nouveaux services

Les services à développer dans cette orientation visent à accompagner la mutation de l'économie, en proposant des services innovants. Le champ d'intervention de l'INPI s'en trouvera élargi dans plusieurs domaines, en veillant à la cohérence de ce champ d'intervention, et éventuellement en mettant en œuvre des partenariats stratégiques.

FACILITER LES RELATIONS ENTRE LES ENTREPRISES ET L'ÉCOSYSTÈME DE L'INNOVATION

L'INPI dispose d'un positionnement unique dans l'écosystème de l'innovation, intervenant à toutes les étapes de la vie de l'entreprise : création, innovation, développement, international...

Ce positionnement nous confère un rôle de facilitateur dans l'objectif d'éclairer les décideurs politiques, de stimuler les échanges avec et entre acteurs et de renforcer notre image.

Eclairer les décideurs politiques au plan régional, national et international

Nous voulons accentuer notre action de sensibilisation pour que les décisions politiques soient au plus près des besoins des entreprises et des innovateurs.

Stimuler les échanges avec les acteurs économiques et nos homologues

L'écosystème de l'innovation est constitué d'une multitude d'acteurs.

L'INPI veut encourager la cohérence des actions de ces acteurs, notamment en faisant valoir les enjeux de propriété intellectuelle et en facilitant l'accès aux différents outils pertinents, y compris à l'international.

Renforcer notre image

L'INPI affirmera son positionnement sur le champ de la propriété intellectuelle et renforcera sa notoriété et son image tant sur le plan national qu'international.

ADAPTER NOTRE FONCTIONNEMENT À NOS AMBITIONS

La réussite de notre plan stratégique s'appuiera sur une évolution de notre fonctionnement interne. Nous devons adopter une organisation alignée sur nos ambitions et au service de nos clients, développer le potentiel des collaborateurs et exploiter les nouvelles technologies et les données.

Adopter une organisation alignée sur nos ambitions et au service de nos clients

Pour faciliter l'agilité des décisions, la réactivité face aux évolutions de l'environnement, et notamment mobiliser notre énergie sur la mise en œuvre de la loi PACTE, nous renforcerons la fluidité de nos processus. Nous voulons également créer une culture d'entreprise partagée par tous.

Développer le potentiel des collaborateurs

Notre développement et notre transformation reposent sur l'engagement des femmes et des hommes qui constituent l'INPI.

La diversité des compétences et la richesse de notre maillage national et international sont des atouts favorables à l'aboutissement de notre stratégie.

Exploiter les nouvelles technologies et les données

Le premier socle d'outils dématérialisés très récemment déployés nous permet de nous projeter dans plusieurs directions. Les données dont nous disposons deviennent enfin exploitables : nous pouvons développer des outils au service de la transformation de la propriété intellectuelle, de la gestion des données économiques et de l'évolution interne du fonctionnement de l'INPI.

Ainsi, nous devons nous approprier les technologies émergentes, comme aujourd'hui l'intelligence artificielle ou la chaîne de blocs.



UNE MAISON CONNECTÉE

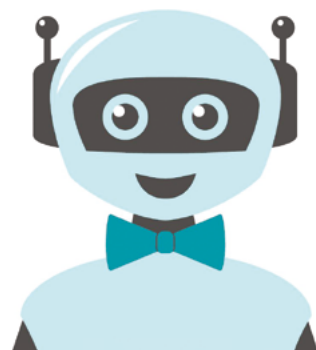
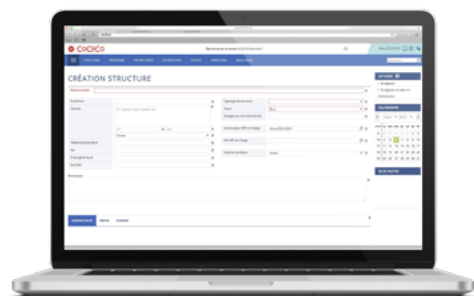
L'INPI a poursuivi la refonte de sa présence en ligne, principalement autour de la dématérialisation de ses démarches. En visant une expérience totalement digitale, l'INPI opte pour une approche inédite et innovante.

LA DÉMATÉRIALISATION DES SERVICES SE POURSUIT

L'année 2018 marque une avancée majeure pour l'INPI en terme de dématérialisation. En effet, l'Institut propose désormais l'ensemble de ses procédures de manière totalement dématérialisée, dans le cadre d'un portail de e-procédures unique. De plus, l'INPI est le premier office de propriété industrielle à proposer le dépôt de brevet au format Docx. Cette dématérialisation globale va considérablement favoriser et simplifier la réutilisation de l'ensemble des données, facilement exploitables, dans la perspective de la mise en œuvre d'outils d'intelligence artificielle.

UN LOGICIEL DE RELATION CLIENT RÉINVENTÉ

En juillet 2018, CoCliCo (Connaissance client collaborative), outil central de la relation client, succède à Fidéo. Utilisé par plus de 240 collaborateurs, CoCliCo permettra d'optimiser les relations avec les clients de l'Institut afin de mieux satisfaire leurs besoins.



UNE NAVIGATION FACILITÉE PAR LE CHATBOT

Depuis le 11 octobre, A PI, le chatbot de l'espace e-procédures guide les clients afin d'améliorer l'expérience des utilisateurs et le service fourni par l'Institut. En offrant un service en continu, en amont des différents canaux de traitement déjà existants (téléphone, contact e-mail, courrier, rendez-vous clients), le chatbot permet d'augmenter la qualité de service fournie par l'INPI. Il complète en effet notre centre d'appel, INPI Direct. En deux mois, plus de 2 000 réponses ont été apportées à nos clients.

UNE ARCHITECTURE DE PRODUITS ET SERVICES ORIENTÉE CLIENT

RECHERCHES SUR MESURE

Antériorité d'une dénomination, d'une création, environnement et veille concurrentiel, veille technologique... Les experts de l'INPI réalisent des recherches approfondies et spécifiques concernant les brevets, les marques, les dessins et modèles, les sociétés ou la jurisprudence. Autant de domaines tactiques pour nouer des partenariats, investir un secteur ou encore lutter contre les contrefacteurs.

DONNÉES EN ACCÈS LIBRE

Grâce à ses données uniques sur les brevets, les marques, les modèles ou les entreprises, l'Institut met à disposition des services à forte valeur ajoutée, source d'intelligence économique. Un gisement qui ne cesse de croître et compte aujourd'hui des millions d'informations stratégiques.

AIDES ET ACCOMPAGNEMENT

L'INPI propose à travers sa gamme Coaching un accompagnement personnalisé visant à mieux transformer le potentiel d'innovation et rendre les entrepreneurs pleinement acteurs de leur stratégie.

COPIES ET ENVELOPPES

Pour établir la preuve de l'existence de créations et des actes qui y sont associés, l'Institut offre la possibilité de prendre date avec des enveloppes et d'obtenir les copies ou certificats nécessaires à la vie de l'entreprise.





UNE MAISON ENGAGÉE

Afin de garantir la qualité de ses services et de construire un socle pour les prochaines années, l'INPI s'est engagé dans un parcours d'évolutions. Qu'il s'agisse des ressources humaines, du pilotage de la fonction finances, du contrôle interne ou de l'amélioration du droit pour ses clients, l'INPI agit sur le long terme.

GBCP ET NOUVELLE NORME COMPTABLE

Depuis 2016, l'Institut a mis en œuvre le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la Gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) qui structure l'information financière en comptabilité budgétaire de caisse, comptabilité générale en droits constatés et analytique.

En 2018, une programmation plus fine a permis un pilotage plus rigoureux des dépenses et une atteinte des objectifs d'économie. Grâce au RNCS et aux redevances de maintien des brevets, les recettes ont augmenté.

Depuis deux exercices, l'INPI a appliqué la nouvelle norme comptable pour les établissements publics et a procédé à des changements de méthodes comptables. Depuis 2016, le chiffre d'affaires est constaté lors de la réalisation des prestations. La visibilité sur l'activité et la valeur économique de l'Institut s'en trouvent améliorées.

L'ÉVOLUTION DE LA FONCTION ACHATS CONTINUE

En lien avec la Direction des achats de l'Etat (DAE), l'Institut poursuit la professionnalisation de la fonction achats en priorisant la sécurisation juridique et l'optimisation économique de ses contrats.

CERTIFICATION DES COMPTES

L'INPI s'est engagé dans une politique de certification des comptes depuis 2012. Les états financiers 2015, 2016, 2017 et 2018 ont été certifiés sans réserve.

CONTRÔLE INTERNE

Afin de maîtriser ses risques sur l'ensemble de ses activités, l'INPI a mis en place un dispositif intégrant les contrôles internes comptable et budgétaire définis par la réglementation. En 2018, celui-ci a évolué afin de passer d'un dispositif intégré au système de management des processus à un dispositif intégré aux directions de l'INPI. Les contrôles et audits menés tout au long de l'année permettent de proposer des recommandations et des axes d'amélioration auprès de la direction.

UN DIALOGUE SOCIAL CONTINU

Le dialogue social est toujours dynamique. Outre les négociations sur le statut des personnels, notons la tenue de 6 CTEP, 31 CCP et 7 CHSCT, l'INPI a organisé des élections professionnelles en fin d'année.

Par ailleurs, un plan d'actions faisant suite à l'étude sur les RPS a été validé en octobre avec les organisations syndicales, marquant ainsi la volonté de l'INPI de prévenir ces risques et d'améliorer la qualité de vie au travail.

ANTICIPER LES ADAPTATIONS NÉCESSAIRES POUR LA LOI PACTE

La mise en œuvre des mesures inscrites dans la loi PACTE transforme profondément les activités et fonctions de l'INPI.

Accompagner ce changement au travers d'une gestion RH s'avère incontournable, notamment par un plan de formation dédié et du lancement d'une première vague de recrutements d'ingénieurs et de juristes.

UNE ACTUALITÉ SOCIALE RICHE EN NOUVEAUTÉS

L'année 2018 a été marquée par le travail préparatoire et l'envoi au guichet unique du texte de décret sur le nouveau statut des collaborateurs de l'INPI. Parmi les nombreuses actualités sociales de l'année 2018 ayant fortement mobilisé les équipes RH, citons également la mise en place du compte personnel de formation et le travail de mise en œuvre du prélèvement à la source.

LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Dès son entrée en application le 25 mai 2018, l'INPI a établi un plan d'actions pour se conformer au règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD).

La mise en place d'une organisation et la nomination d'un délégué à la protection des données personnelles ont permis d'établir la cartographie des traitements opérés, en contrôlant leur licéité, leur loyauté et leur transparence. La politique de l'INPI en matière de protection des données personnelles est accessible sur inpi.fr.

ARCHIVAGE ÉLECTRONIQUE

En 2018, le système d'archivage électronique (SAE) Archidata de l'INPI a renouvelé sa conformité à la norme AFNOR NF Z 42-013. Cette norme permet de garantir l'authenticité et l'intégrité des documents conservés dans le système. 5,2 millions d'archives ont été versées dans le SAE en 2018.

Depuis sa mise en production en 2013, 18,3 millions d'archives sont conservées dans le SAE Archidata, dont 16,7 millions d'archives RNCS.

UNE CONTRIBUTION ACTIVE À L'ÉLABORATION DU DROIT DE LA PI

En 2018, d'importants travaux de légistique ont été réalisés en coordination avec les ministères concernés (DGE et ministère de la justice) sur la rédaction de textes législatifs, réglementaires et administratifs dans le cadre de la mise en œuvre de la loi PACTE.

Lors des instances européennes et internationales traitant des sujets de PI, l'INPI a assuré la représentation de la France et la défense des intérêts français.

L'INPI a aussi poursuivi sa mission de mise à disposition de l'information juridique concernant la propriété industrielle par la diffusion de sa revue PIBD auprès de plus de 1900 abonnés, enrichie de nouveaux contenus (les échos du réseau des conseillers internationaux de l'INPI).



UNE MAISON MOBILISÉE

Le 13 septembre 2018, l'INPI a accueilli Pascal Faure, nommé Directeur général de l'Institut en Conseil des ministres, sur proposition de Bruno Le Maire, Ministre de l'économie et des Finances.

«La stimulation de la compétitivité des entreprises françaises par l'innovation est au cœur de mes préoccupations. La propriété intellectuelle est un élément essentiel de ce dispositif, c'est pourquoi je me réjouis de rejoindre l'INPI pour contribuer au rayonnement de cette belle institution au service des entreprises.» a-t-il déclaré à son arrivée.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MEMBRES AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVE

Agnès Paillard - Présidente

Didier Hillion - Vice-Président

Directeur de la propriété intellectuelle de Renault
Représentant les praticiens de la propriété industrielle en entreprise

Clément Moreau

Président directeur général de Sculpteo
Représentant des milieux industriels intéressés à la protection de la propriété industrielle

Anne-Laure Nabat-Flecher

Représentante des milieux industriels intéressés à la protection de la propriété industrielle

Pierre Weill

Président de Valorex
Représentant des milieux industriels intéressés à la protection de la propriété industrielle

Guylène Kiesel le Cosquer

Présidente de la Compagnie nationale des conseils en propriété industrielle

Sophie Remont

Directrice de l'expertise
Direction innovation de Bpifrance
Représentant le directeur général de Bpifrance

La Directrice des Affaires civiles et du Sceau

Ministère de la Justice

Le Directeur du Budget

Ministère de l'Action et des Comptes publics

Le Directeur des Affaires juridiques

Ministère de l'Economie et des Finances

Le Directeur général de la DGE

au Ministère de l'Economie et des Finances

Le représentant du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

Bruno Bernos

Représentant du personnel de l'Institut national de la propriété industrielle

Hocine Ihaddadene

Représentant du personnel de l'Institut national de la propriété industrielle

MEMBRES AVEC VOIX CONSULTATIVE

Pascal Faure

Directeur général de l'Institut national de la propriété industrielle

Danièle Dudal

Agent comptable de l'Institut national de la propriété industrielle

Pierre Brunhes

Contrôleur budgétaire au Contrôle Général Économique et Financier (CGEFI)
Ministère de l'Economie et des Finances
et ministère de l'Action et des Comptes publics

COMITÉ EXÉCUTIF

Pascal Faure
Jean-Marc Le Parco
Philippe Cadre
Martine Clément
Nicolas Sennequier
Thierry Montero
Florence Galtier

733
COLLABORATEURS
À FIN 2018

COMITÉ DE DIRECTION

Pascal Faure
Directeur général
Jean-Marc Le Parco
Directeur général délégué
Danièle Dudal
Agent comptable

Valérie Hochet
Directrice de la communication
Frédéric Caillaud
Directeur de l'innovation

Philippe Cadre
Directeur de la propriété industrielle

Martine Clément
Directrice de l'action économique

Nicolas Sennequier
Directeur de la prospective et des systèmes d'information

Thierry Montero
Directeur des ressources humaines et du développement social

Florence Galtier
Directrice juridique et financière

Jérémie Fénelon
Directeur du département des brevets

Véronique Spannagel
Directrice du département réseau national

Mostafa Ezzahoui
Directeur du département des systèmes d'information

Philippe Hupel
Responsable du service développement RH

Lucile Prévot
Directrice du département finances et support

Marie Roulleaux-Dugage
Directrice du département des marques, dessins et modèles

Aude Marty
Responsable du service de l'offre client

Anne-Laure Thomas Derepas
Responsable du Lab' INPI

Françoise Dol
Responsable du service administration et rémunération

Laurent Mulatier
Responsable du service contentieux

Anne Dufour
Directrice du département des données

Vincent Carré
Responsable du service réseau international

Daphné De Beco
Responsable du service juridique et international

Joris Reppert
Directeur du département administratif

Fig. 1



Brevet d'invention n°49576 déposé le 08.05.1861 par François Sébastien BELLOCHE
pour un modèle d'ombrelle dite ombrelle bouquet.

2

GARANTIR VOTRE
**CAPITAL
IMMATÉRIEL**

VOS IDÉES SONT PRÉCIEUSES
**NOUS LES
TRANSFORMONS
EN VALEURS**





OPTIMISER LA VALEUR DES IG

Depuis l'entrée en vigueur de la loi dite « consommation » en 2014, l'INPI homologue les indications géographiques industrielles et artisanales. Auparavant réservées aux produits agricoles et viticoles, celles-ci ont été étendues aux produits manufacturés.

Cette homologation, qui vient consacrer le lien existant entre un produit et son origine géographique, était une revendication de longue date des entreprises implantées au cœur de nos territoires.

Après le « siège de Liffol », le « granit de Bretagne » et la « porcelaine de Limoges », quatre nouvelles indications géographiques (IG) ont été homologuées par l'INPI en 2018 : la « pierre de Bourgogne » le 29 juin, le « grenat de Perpignan » le 23 novembre, le « tapis d'Aubusson » et la « tapisserie d'Aubusson » le 7 décembre.

Depuis la première homologation en 2016, l'INPI comptabilise 7 indications géographiques homologuées.

Ce label intéresse de nombreuses entreprises dans toutes les régions françaises : une cinquantaine de prises de contact et demandes d'information ont été faites auprès de l'INPI.

LES AVANTAGES DE L'IG

L'indication géographique est un signe officiel de qualité, délivré par l'INPI, pouvant être utilisé sur des produits qui ont une origine géographique précise et qui possèdent des qualités, une notoriété ou des caractéristiques liées à ce lieu d'origine.

Pour les consommateurs, c'est une garantie sur la qualité et l'authenticité d'un produit respectant un savoir-faire traditionnel, qui a contribué à la réputation particulière du produit.

Pour les artisans ou entreprises, c'est un moyen de valoriser leurs produits et leurs savoir-faire, ainsi qu'un outil efficace contre une concurrence déloyale et d'éventuelles contrefaçons.

Pour les collectivités locales, c'est un moyen de protéger leur patrimoine et de mettre en valeur des savoir-faire territoriaux.



Remise de l'IG «grenat de Perpignan»
par le Directeur général de l'INPI

« Cette homologation illustre le fait que l'indication géographique est un outil au service de toutes les filières, dès lors que des entrepreneurs savent unir leurs forces et se mobiliser. »

Pascal Faure, Directeur général de l'INPI.

OUVERTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE POUR LES CHARENTAISES DE CHARENTE-PÉRIGORD

En mai 2018, l'INPI a ouvert une enquête publique concernant l'indication géographique (IG) « Charentaise ».

La demande d'IG « Charentaise » déposée par l'association pour la promotion de la charentaise (A.P.C) basée à Angoulême concerne à ce jour 6 PME regroupant 210 emplois, dont 50 personnes sur la technique du « cousu-retourné ».

LA PIERRE DE BOURGOGNE

est un calcaire de l'ère secondaire époque jurassique. Il existe 83 variétés de pierres de Bourgogne réparties sur cinq bassins d'extraction (Tonnerrois, Nivernais, Mâconnais, bassin de la Côte et bassin du Châtillonnais).



ASSOCIATION PIERRE DE BOURGOGNE
IG HOMOLOGUÉE EN JUIN 2018
27 ENTREPRISES - 600 EMPLOIS
CA : 53 MILLIONS D'EUROS,
DONT 22 % RÉALISÉS À L'EXPORT.



LE GRENAT DE PERPIGNAN

est le bijou symbolique des Pyrénées-Orientales : l'association d'une pierre dans les nuances de rouge et de l'or représente les couleurs catalanes.

SYNDICAT ARTISANAL DES MÉTIERS
D'ART ET DE CRÉATION BIJOUTIERS,
HORLOGERS, GRAVEURS, SERTISSEURS
DES PYRÉNÉES-ORIENTALES
IG HOMOLOGUÉE EN NOVEMBRE 2018
13 ENTREPRISES - 45 EMPLOIS
CA : 1,5 MILLION D'EUROS

LE TAPIS D'AUBUSSON

lié à l'histoire de la tapisserie, est un tapis ras, tissé à la main sur métier de basse lisse, tapis « point noué » et tapis tuft.



TAPIS D'AUBUSSON
IG HOMOLOGUÉE EN DÉCEMBRE 2108
8 ENTREPRISES - 73 EMPLOIS
CA : 2 MILLIONS D'EUROS.



LA TAPISSERIE D'AUBUSSON

produit de luxe, recouvre tout un ensemble de techniques, métiers et savoir-faire propres au département de la Creuse et regroupant des entreprises spécialisées dans la production de laine, la préparation des fils, la décoration d'intérieur, et la restauration/conservation du textile.

TAPISSERIE D'AUBUSSON
IG HOMOLOGUÉE EN DÉCEMBRE 2018
10 ENTREPRISES ET 1 EPIC - 60 EMPLOIS
CA : 3,2 MILLIONS D'EUROS.



UNE ACTION PLURIELLE AU SERVICE DES ENTREPRISES

Présent dans 9 zones stratégiques à travers le monde, l'INPI déploie un important dispositif de coopérations avec ses homologues à l'international, offices nationaux et régionaux.

L'harmonisation du droit, l'échange de bonnes pratiques ainsi que la sensibilisation et la formation à la PI sont au cœur de ces accords.

C'est aussi le canal qui permet d'essaimer des actions qui élèvent les niveaux de culture et de pratique de la propriété intellectuelle.

Ainsi le savoir-faire associé à la Master Class PI a été pour la première fois transféré dans un pays tiers en 2018, au profit du Chili.

SIGNATURE D'UN NOUVEAU PROTOCOLE D'ACCORD AVEC LES EMIRATS ARABES UNIS



Signature à Genève d'un accord avec le Vice-Ministre ukrainien du développement économique et du commerce, M. Mykhailo Titarchuk.

L'inscription cette année de la PI dans le dialogue stratégique bilatéral entre la France et les Emirats Arabes Unis a eu pour effet la signature d'un nouveau protocole d'accord et la mise en place d'un plan de travail intégrant la formation en matière de brevets. Le rapprochement entre le ministère de l'économie émirien et le Centre d'études internationales de la propriété intellectuelle (CEIPI) a été initié par l'INPI à cette fin. Ce volet vient renforcer les actions de formation déjà initiées au profit des magistrats spécialisés recrutés dans le cadre de la mise en place d'un tribunal dédié à la propriété intellectuelle.

ACTION SINGAPOUR ANNÉE DE L'INNOVATION EN FRANCE

2018 a été placée sous l'égide de l'innovation entre la France et Singapour. La visite officielle d'une délégation conduite par le Ministre M. Iswaran, lors du salon Viva Technology a permis à l'INPI de co-organiser avec l'office singapourien un atelier spécifique sur la PI au profit des visiteurs du salon.

En parallèle, les entreprises singapouriennes qui se sont déplacées en France ont bénéficié d'une présentation à Singapour des atouts de la France en matière de propriété intellectuelle (en lien avec Business France, Invest in France et Bpifrance). Cette première action a été doublée pour ces mêmes entreprises, d'un atelier d'information à Paris, également centré sur la propriété intellectuelle.

RENFORCEMENTS DES COOPÉRATIONS INTERNATIONALES

Le 26 septembre 2018 à Genève, l'INPI a signé plusieurs mémorandums d'entente proposant des axes de coopération, notamment avec l'Ukraine, l'Iran et la Russie. Cette journée a été aussi l'occasion de consolider la mise en œuvre de plans de travail avec de nombreux pays comme le Canada, les Emirats Arabes Unis, le Vietnam ou l'Inde.

UNE COOPÉRATION INSTITUTIONNALISÉE ENTRE L'EUIPO ET LES OFFICES NATIONAUX

Dans le cadre de la signature de la convention de coopération 2018, l'INPI a poursuivi sa coopération active avec l'EUIPO. L'institut a participé aux activités de coopération du réseau européen des marques, dessins et modèles (amélioration des outils TMview, Designview, maintenance de TM Class et Design Class), aux projets de convergence des pratiques entre offices (notamment les projets CP8 « Usage de la marque sous une forme modifiée par rapport à son enregistrement », CP 9 « distinctivité d'une marque de forme », CP 11 « Nouveaux types de marques » et CP 12 « preuves dans les procédures d'appel ») et à l'alimentation de la base de données de jurisprudence « E-search case law ».

TÉMOIGNAGES



ROMUALD NGUYEN

Directeur de la Fédération française de football en Chine (FFF)

« Le bureau de la FFF à Pékin a été inauguré en 2017 afin de développer la visibilité du football français et des partenariats.

Le conseiller INPI en Chine m'a immédiatement sensibilisé à l'importance de la propriété intellectuelle. Puis il nous a accompagnés pour élaborer notre stratégie de protection des marques et de licensing. Spécialement, il a appuyé nos recours contre des marques antérieures gênantes et autorisé officiellement l'usage du terme FRANCE dans nos dépôts de marques.

Son expertise nous a permis de gagner du temps et de mieux comprendre le système chinois. Il nous a orientés vers des professionnels compétents adaptés à notre budget. »

KHALID IDRISSE KAITOUNI

Directeur de l'appui aux investisseurs et à la création d'entreprise de la Chambre française de Commerce et d'Industrie au Maroc (CFCIM)



« Les différentes interventions du conseiller INPI, collectives et individuelles, permettent aux entreprises et start-up adhérentes de la CFCIM de développer des réflexes et des connaissances au moment de l'acquisition de leurs droits, mais également quand elles sont confrontées au fléau de la copie.

De plus, dans le cadre de l'accompagnement des projets d'investissement français au Maroc par la CFCIM, une sensibilisation particulière est accordée à ce phénomène pour permettre aux opérateurs français de connaître et d'être au fait des pratiques et de la contrefaçon au Maroc. »



UNE LUTTE AFFIRMÉE CONTRE LA CONTREFAÇON

La contrefaçon est une atteinte aux droits de propriété industrielle. En France, l'INPI, le Comité national anti-contrefaçon (CNAC) et les professionnels, de tous les secteurs d'activité, du public et du privé, s'allient pour faire reculer ce fléau mondial.

EXPOSITION « FAUX FUYONS » ET CONFÉRENCE « HALTE À LA CONTREFAÇON » SUR LE SALON GLOBAL INDUSTRIE

En mars 2018 a eu lieu le salon Global Industrie qui « valorise l'image de l'industrie en France auprès du grand public ». La Fédération des industries mécaniques (FIM), le Centre technique des industries mécaniques (Cetim), avec le soutien du CNAC ont présenté l'exposition « Faux Fuyons ! ». Pendant les quatre jours du salon, plusieurs destructions de contrefaçons ont eu lieu. Par ailleurs, des représentants du CNAC, de l'INPI, des douanes, de la FIM et de l'Unifab ont sensibilisé les visiteurs à la lutte anti-contrefaçon tout au long du salon et lors d'une conférence.



RENCONTRE INTERNATIONALE DES COMITÉS DE LUTTE CONTRE LA CONTREFAÇON



Représentants des CNAC étrangers.

La France a reçu au mois de juillet les représentants du Maroc, de la Côte d'Ivoire, des Emirats Arabes Unis et de l'Italie lors d'une rencontre internationale autour de la lutte contre la contrefaçon.

Chaque État a présenté une action phare de son programme stratégique ainsi qu'une problématique à laquelle il est confronté. Une rencontre a ensuite été organisée avec Françoise Dorcier, coordinatrice du Programme INTERPOL sur les marchandises illicites et la santé mondiale. L'événement avait pour but de définir des actions précises à engager de manière simultanée et/ou collective dans nos pays respectifs ou à l'égard de pays tiers ; d'identifier des secteurs et des zones d'actions prioritaires ; d'envisager les pays avec lesquels une coopération pourrait être utilement renforcée et de partager de bonnes pratiques. D'autres rencontres sont déjà prévues. Ce réseau s'enrichira de nouveaux partenaires que la France va détecter et/ou accompagner dans leur structuration.

CAMPAGNE ESTIVALE DE L'UNIFAB



Dans le cadre de son partenariat avec l'Union des fabricants, l'INPI a participé en 2018 au lancement de la campagne estivale « **Ne vous faites pas des vacances en TOC** », à Cannes aux côtés des acteurs locaux, des douanes et de la gendarmerie. L'objectif est de sensibiliser les vacanciers aux risques de la contrefaçon. Plusieurs milliers de tracts ont été distribués sur les plages du sud-est et du sud-ouest de la France.

LE SUJET DE LA LOI PACTE AU FORUM EUROPÉEN DE LA PI

Les 5 et 6 avril 2018, l'UNIFAB a organisé la 23^{ème} édition du Forum européen de la propriété intellectuelle (FEPI) en partenariat avec l'INPI. Juristes, avocats, professionnels de la PI et dirigeants d'entreprises se sont réunis autour du thème « Quels nouveaux outils, quelles méthodes inédites, quels acteurs insolites pour protéger l'intelligence ? ». Dans le cadre de son allocution d'ouverture sur la loi PACTE, Delphine Geny Stephann, Secrétaire d'état auprès du Ministre de l'Économie et des Finances, a rappelé le rôle clé de la propriété industrielle pour inciter à innover et accompagner la compétitivité des entreprises.



12^è RÉUNION DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, FINANCIER, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL FRANCO-RUSSE SOUS L'ÉGIDE DES MINISTRES DE L'ÉCONOMIE

Le 5 septembre 2018, la délégation française et la délégation russe se sont rencontrées lors de la 12^è réunion du Conseil économique, financier, industriel et commercial franco-russe (CEFIC). Ces entretiens ont pour objectif de faciliter la compréhension et le dialogue sur des sujets d'actualité comme les importations parallèles (Agence russe anti-monopole) ou la contrefaçon sur internet (ROSPATENT) et la douane russe.



Réunion de travail du comité CEFIC à Bercy.

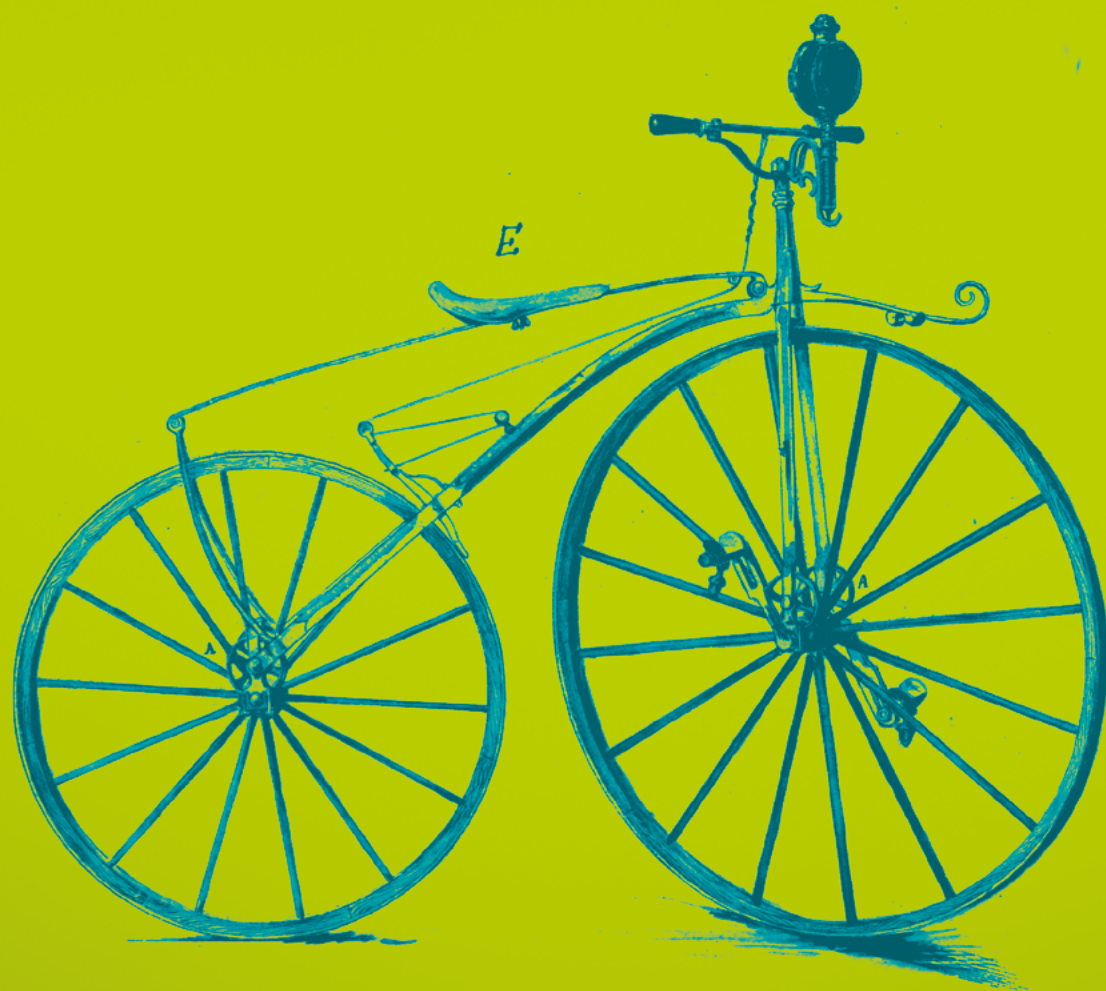
RENCONTRES AVEC LE RÉSEAU CNAC EUROMED

Des réunions ont lieu tous les deux ans depuis 2008. Elles ont pour objectif de créer des points de contact parmi les responsables de la coordination nationale de la lutte anti-contrefaçon (plateforme type CNAC en France ou office de la PI) afin de renforcer la coopération euro-méditerranéenne en matière de respect des droits de propriété intellectuelle en vue d'identifier les thématiques à traiter dans le cadre de l'assistance technique ou d'échanges de bonnes pratiques, de constituer une liste d'experts nationaux et d'organiser une session annuelle de formation ou un atelier d'échanges sur une thématique précise en ciblant les participants pertinents.

3

ACCÉLÉRER
VOTRE BUSINESS

VOUS AVEZ LA DIRECTION
**NOUS AJOUTONS
LA VITESSE**



Brevet d'invention n°86764 déposé le 12.08.1869 par PERREAU fils
pour une application à tous les vélocipèdes de galets cylindriques en tous métaux.





DÉPLOYER LA VALEUR

Source d'intelligence économique, l'INPI s'emploie, au sein d'un continuum vertueux, à favoriser l'émergence d'idées nouvelles et leur transformation en objets concrets, protégés, prêts à rencontrer leurs marchés.



Ouvertes, libres, transformables par tous, les données exclusives dont dispose l'INPI permettent d'imaginer de nouvelles créations et d'ouvrir de nouveaux marchés. Environnement concurrentiel, veille technologique, étude marketing, recherche de partenaires, lutte contre les contrefacteurs...

Autant de domaines tactiques éclairés par l'INPI, pionnier de la mise à disposition de data B to B.

Dépositaire de toutes les données sur les brevets, les marques, les dessins et modèles et les entreprises, l'INPI répertorie, archive et diffuse au quotidien un volume colossal de données.

Leur sécurisation, conservation, exploitation et diffusion sont organisées par des documentalistes-archivistes, des informaticiens et des spécialistes des bases de données. Statisticiens, économistes, historiens, data-scientists, journalistes ou designers sont autant de métiers qui concourent parallèlement à l'analyse et la mise en valeur des millions de données sur l'innovation que génère l'Institut.

REGISTRE NATIONAL DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS (RNCS)

En 2018, l'INPI a complété le flux des dossiers d'inscriptions des personnes morales et physiques actives disponibles en open data avec le stock de ces données, soit environ 5 millions de sociétés actives pour le stock et environ 1,4 millions d'inscription par an.

Au 31 décembre 2018 et depuis l'ouverture des données en 2017, 911 licences d'exploitation ont été attribuées à 779 licenciés, soit 349 nouvelles licences et 288 nouveaux licenciés en 2018.

DONNÉES PI LIBÉRÉES

Au 31 décembre 2018 et depuis l'ouverture des données en 2014, 316 licences ont été octroyées à 213 licenciés, soit 74 nouvelles licences et 55 nouveaux licenciés en 2018.

42 % des licences concernent les marques,

33 % les brevets, 10% les dessins et modèles, 15% la jurisprudence.



Mounir Mahjoubi, Secrétaire d'État du Numérique, accompagné des 6 lauréats de Science & Vie Junior à Viva Technology.



Démonstration d'une invention sur le stand de l'INPI lors du salon Viva Technology.

SENSIBILISER LES JEUNES INNOVATEURS À LA PI

Depuis plus de 25 ans, le magazine Science & Vie Junior, en partenariat avec l'INPI, organise le concours « Innovez », mettant à l'honneur chaque année 12 jeunes inventeurs âgés entre 13 et 18 ans.

Au-delà de la sélection des inventions, l'INPI donne des informations sur ce qui est brevetable ou non et indique la procédure à suivre pour ces jeunes inventeurs. En 2018, c'est Lullaby Coquin qui a remporté le premier prix pour son robot nettoyeur d'escalier.

Lors de la troisième édition de Viva Technology, le salon mondial des innovations qui s'est tenu en mai à Paris, l'INPI a invité sur son stand 6 lauréats du concours « Innovez ». Avec son partenaire Science et Vie Junior, l'Institut a souhaité donner l'envie à d'autres jeunes de créer des inventions, une première sensibilisation à la propriété industrielle pour ces innovateurs en herbe. Ces jeunes innovateurs ont eu l'honneur d'être félicités par Mounir Mahjoubi, Secrétaire d'État du Numérique, et lui-même ancien lauréat du concours.

FORMATION INPI

L'INPI dynamise son offre de formations au travers de son Académie, en proposant :

► **de nouvelles méthodes pédagogiques** afin de répondre au mieux aux besoins des clients. En 2018, 3 formations de la thématique « Découvrir la propriété intellectuelle » ont été transformées en intégrant des méthodes pédagogiques nouvelles, dont des modules e-learning, favorisant l'acquisition des connaissances et la montée en compétence.

► **un dispositif d'accompagnement** de ses formateurs avec l'objectif d'impulser et d'accompagner l'évolution de leurs postures et méthodes pédagogiques.

Afin de guider les formateurs dans la modernisation de l'offre de l'INPI et d'uniformiser leurs pratiques, un dispositif d'accompagnement, le *Stimulateur pédagogique*, a été lancé en avril 2018, auprès des formateurs INPI (56 membres), dans un premier temps, puis sera étendu aux formateurs externes prochainement.

Le *Stimulateur pédagogique* regroupe plusieurs outils :

- des webinaires mensuels portant sur l'ensemble des thématiques de l'ingénierie pédagogique,
- des coachings pédagogiques,
- une bibliothèque partagée de ressources pédagogiques alimentée par les formateurs qui en sont membres (supports, vidéos, icônes, infographies, jeux, etc.),
- un fil d'actualité et d'entraide sur LinkedIn,
- un « ring » électronique où les idées sont lancées et débattues par le groupe (présentation d'un nouvel outil, d'une nouvelle thématique, etc.).



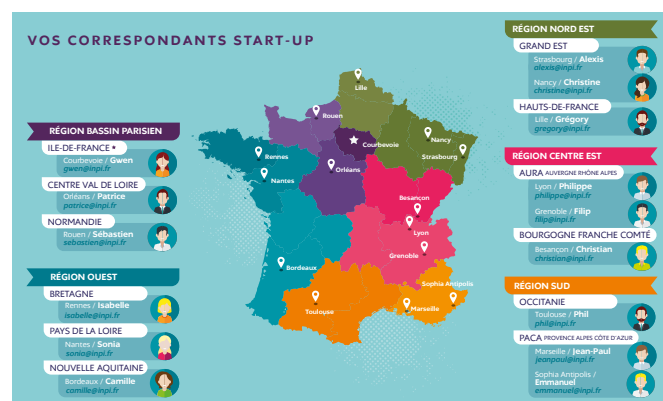
FAIRE PROGRESSER CHACUN

L'INPI réinvestit chaque année environ 20 % de son chiffre d'affaires dans l'accompagnement des entreprises, notamment primo-innovantes.

L'INPI RENFORCE SON ACCOMPAGNEMENT AUPRÈS DES START-UP

Un accompagnement renforcé et en pleine mutation :

- ▶ 1/3 de ses visites d'entreprises dédiées aux start-up,
- ▶ 40% des Prédiagnostics (état des lieux du potentiel d'innovation de l'entreprise),
- ▶ 45% des PASS PI (aide financière permettant de consolider ses démarches PI),
- ▶ les start-up représentent 20% des entreprises inscrites aux sessions de la Master Class PI.



Le réseau national mobilisé auprès des start-up

Ayant la volonté d'être au plus près des besoins des start-up, l'INPI a engagé un projet d'évolution de son accompagnement afin de leur proposer les services les mieux adaptés en fonction des différentes phases de développement de leurs activités et en tenant compte de leur rythme business soutenu :

- ▶ des focus group et des panels de tests (plus d'une cinquantaine de start-up interrogées),
- ▶ une communication ciblée au salon Vivatech en mai 2018,
- ▶ un numéro dédié : 0821 010 010 (0,10 € / appel + prix de l'appel),
- ▶ des correspondants INPI dédiés start-up.

L'INPI À STATION F, LE PLUS GRAND CAMPUS DE START-UP

Depuis son lancement en septembre 2017, la French Tech Central, le hub des services publics à Station F, réunit entrepreneurs et startpers. L'INPI y assure une permanence hebdomadaire. A ce jour, plus de 200 start-up ont été accompagnées, des rendez-vous et ateliers collectifs sont organisés en synergie avec les autres acteurs publics.

PARTENAIRE DE LA 10^{ème} ÉDITION DU WEB2DAY

Rassemblant les entreprises innovantes, porteurs de projets, investisseurs, institutionnels, élus et médias autour du web et de l'innovation numérique, l'INPI s'est exprimé sur les enjeux de la chaîne de blocs ou de l'intelligence artificielle en matière de propriété intellectuelle. Au cours des 3 jours du salon, organisé à Nantes, les entrepreneurs ont été sensibilisés sur la protection de leur innovation et notamment la brevetabilité dans le numérique.

LE PARTENARIAT RÉGION SUD

Une des volontés de l'INPI est de bâtir des programmes de coopération avec les acteurs économiques. La région sud est exemplaire par sa volonté d'aider les acteurs de l'innovation à utiliser la PI comme levier de leur développement.



Coaching INPI est un accompagnement personnalisé visant à aider les entrepreneurs à valoriser leur potentiel de croissance et à les rendre pleinement acteurs de leur stratégie d'innovation. Il s'appuie sur une gamme de produits activables en fonction de la maturité de l'entreprise dans son rapport à l'innovation :

- ▶ **Prédiagnostic PI** permet de réaliser un état des lieux du potentiel d'innovation, fixer un objectif personnalisé et un plan d'actions, tout en identifiant les ressources nécessaires et/ou disponibles.
- ▶ **Pass PI** accélère et facilite l'accès à l'innovation et offre aux entreprises une aide financière leur permettant de consolider leur démarche de PI : export, contrats, recherches d'antériorité, etc.
- ▶ **Master Class PI** est un accompagnement de 6 mois décliné en ateliers collectifs et individuels privilégiant la modélisation par échanges d'expérience et mise en pratique des apports des experts. Les chefs d'entreprises se familiarisent de façon plus pointue avec les outils PI, optimisent leur stratégie et leur management de l'innovation au sein de leur entreprise.

L'INPI FÊTE SON 10 000^{ème} PRÉDIAGNOSTIC PI



ABPOOL, Talent INPI 2018 est la 10 000^{ème} société à avoir bénéficié du Prédiagnostic PI.

Spécialisée dans le développement et la commercialisation des équipements innovants destinés au marché de la piscine, son dirigeant Yann Aquilina témoigne de son accompagnement par l'INPI.

« L'innovation est au cœur de notre produit : il a fallu trois ans de R&D pour l'élaborer ; nous n'avions pas envie qu'un concurrent s'empare de notre idée et sorte le même produit avec des moyens plus conséquents ! »

Nous étions convaincus au démarrage de la pertinence d'un dépôt de brevet comme arme stratégique pour sécuriser notre projet, mais les chargés d'affaires INPI nous ont vraiment aidés tout au long de notre parcours. Nous avons d'abord bénéficié d'un Prédiagnostic PI, une évaluation de nos besoins en matière de propriété intellectuelle. Nous avons ainsi appris que nous devions confier la rédaction de notre brevet à un professionnel car pour être bien protégés, un brevet doit être bien rédigé.

L'INPI nous a aussi alertés sur l'importance de la veille brevets, de la gestion des données mais aussi de l'archivage des informations stratégiques. Puis nous avons obtenu un soutien financier pour mettre en place une veille brevets et un état de l'art avec le Pass PI. Nous avons été orientés vers des spécialistes concernant nos contrats de confidentialité et nos conditions générales d'achat. Nous avons ainsi tiré parti des préconisations de l'INPI pour sécuriser nos relations partenariales, afin de protéger au mieux nos innovations. Plus globalement, la proximité avec les experts INPI nous a confortés dans la mise en place de notre stratégie d'innovation et de propriété industrielle. »

4

RÉVÉLER
LES INNOVATEURS

VOTRE INNOVATION EST BRILLANTE
**NOUS VOUS METTONS
EN LUMIÈRE**



Brevet d'invention n° 116086 déposé le 20.12.1876
par mademoiselle Rosine GUERIN pour un genre d'éventail dit éventail-faon.





TRANSFORMER L'EXEMPLARITÉ EN CULTURE



Paolin Pascot, fondateur d'Agriconomie, Clara Hardy, co-fondatrice de Sericyne, Pascal Faure, Michel Fallah, fondateur de Traxens, Jacques Delort, Directeur Général de Traxens, Eric Carreel, Olivier Meste, Directeur Général d'IS5

Depuis leur création en 1991, les Trophées INPI valorisent et récompensent des entreprises et centres de recherche innovants, qui se distinguent par l'exemplarité de leur stratégie de propriété industrielle. Expliseat, Wandercraft, Devialet, BlaBlaCar ou encore Fermob comptent par exemple parmi les lauréats des éditions précédentes, parce qu'ils ont fait de l'innovation un pilier de leur croissance, en menant une politique de propriété industrielle volontaire et cohérente.

**TROPHÉES
inpi 2018**



« Je suis ravi de présider le jury des Trophées INPI 2018 et d'être témoin des énergies de ce pays autour de la propriété intellectuelle créée. »

Eric Carreel, ingénieur, inventeur, entrepreneur, président fondateur de Withings et président du jury des Trophées INPI 2018.



Paolin Pascot, fondateur d'Agriconomie et lauréat «Marque» des Trophées INPI 2018, entouré de son équipe.



Lauréats, nominés, journalistes, clients, partenaires institutionnels se sont réunis au Trianon, écrin choisi pour célébrer les lauréats des Trophées 2018.

Un espace d'exposition était consacré aux 12 nominés, leur permettant de partager leurs innovations et leur stratégie PI avec le public. Cette année, le jury national s'est réuni à Station F. Eric Carreel, figure emblématique de la French Tech et président 2018 du jury des Trophées, a mené les débats et aidé les personnalités issues du privé et du public à départager les nominés.



Au Trianon, l'espace d'exposition consacré aux 12 nominés a permis au public de découvrir leurs innovations et leur stratégie PI.



Nicolas Richardot, fondateur de Tassiopee, nominé des Trophées INPI 2018, accompagné de sa collaboratrice.



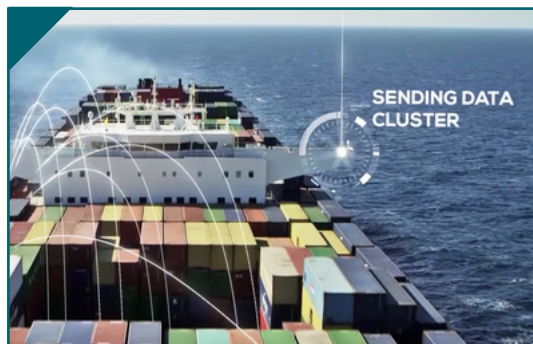
Une lampe signée Sericyne, lauréat «Design» des Trophées INPI 2018.

BREVET TRAXENS

GRÂCE À CETTE PME, LE TRANSPORT MARITIME CONTENEURISÉ PASSE À L'ÈRE NUMÉRIQUE

Traxens est propriétaire de brevets internationaux et mène une politique très active contre les contre-facteurs. La qualité des technologies développées amène Traxens à chercher à positionner certaines d'entre elles comme standards ou à les licencier sur d'autres secteurs. Une stratégie étroitement liée à la qualité de sa propriété industrielle.

2012 : DATE DE CRÉATION - 103 SALARIÉS
CA : 2 200 K€, dont 22 % à l'export
8 BREVETS - 7 MARQUES



ENGRAIS, SEMENCES, PIÈCES DE TRACTEUR... : LE SITE DE E-COMMERCE PROPOSE L'EXHAUSTIVITÉ DES PRODUITS NÉCESSAIRES À UNE EXPLOITATION, AUX MEILLEURS PRIX ET AVEC UNE COMPLÈTE TRANSPARENCE

Conscients de l'intérêt de la propriété industrielle, et pour en faire une marque reconnue dans le milieu agricole, Agriconomie a protégé 12 marques, en France et en Union Européenne, où elle souhaite bientôt développer son activité.

2014 : DATE DE CRÉATION - 70 SALARIÉS
CA : 23 000 K€ DONT 1.5 % À L'EXPORT
12 MARQUES

MARQUE AGRICONOMIE

DESIGN SERICYNE



EN POSANT DES VERS À SOIE SUR DES MOULES, DE FAÇON À CE QUE LES VERS TISSENT DIRECTEMENT LA SOIE EN FORME D'OBJETS, SERICYNE A INVENTÉ UN SAVOIR-FAIRE UNIQUE AU MONDE : LA PRODUCTION DE SOIE EN TROIS DIMENSIONS

Après plusieurs années de travaux main dans la main avec un chercheur de l'INRA, elle a ainsi inventé cette technique aujourd'hui protégée par un brevet.

2015 : DATE DE CRÉATION - 8 SALARIÉS
PART DU CA À L'EXPORT : 10 %
1 BREVET - 1 MARQUE

LE LABORATOIRE I3S EFFECTUE DES RECHERCHES DANS LE DOMAINE DES SCIENCES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Son *credo* : faire avancer la connaissance, tenir compte des réalités économiques et technologiques, tout en imaginant les solutions de demain. Les travaux et dépôts de brevets du laboratoire ont permis la création de plusieurs entreprises.

1989 : DATE DE CRÉATION
250 COLLABORATEURS DONT 28 CHERCHEURS
ET 86 ENSEIGNANTS-CHERCHEURS
9 BREVETS - 13 ENTREPRISES CRÉÉES



RECHERCHE I3S



TRANSFORMER NOTRE PATRIMOINE EN RICHESSE

Les Trésors INPI consacrent les inventeurs qui ont fait de l'esprit créatif français une richesse patrimoniale inestimable. Pour le monde entier, la France a inventé la tour Eiffel, le cinéma, la carte à puce, l'automobile...

Elle a aussi inventé un mode de pensée, un style de vie, une vision du monde. Les brevets, marques, dessins et modèles qui en découlent représentent plus qu'un patrimoine industriel.

Ce fonds unique d'archives raconte l'histoire de l'innovation depuis la Révolution française. Une mémoire vibrante de parcours exceptionnels, témoignages du génie français, qui s'imposent en exemples à tous ceux qui veulent imaginer demain.



L'EXPOSITION VUITTON POURSUIT SON ENVOLÉE

Déjà 3 ans que l'exposition « **Volez, Voguez, Voyagez** » organisée par Louis Vuitton a été inaugurée à Paris et circule dans le monde.

A cette occasion, l'INPI a prêté plusieurs documents originaux issus de ses fonds patrimoniaux de brevets et de marques. Depuis 2015, près d'un million de personnes a pu admirer quelques-uns des trésors de la marque conservés par l'Institut.

Du 15/11/18 au 1/02/19 à Shanghai



UN RÊVE D'ARCHITECTE

Pour cette exposition, l'INPI a mis à disposition plusieurs pièces des brevets déposés par Falconnier, les seuls originaux subsistant des 40 brevets déposés en Europe.

En 1886, cet architecte-inventeur met au point une invention révolutionnaire : la brique de verre dite « Falconnier » dont le mode de fabrication par soufflage-moulage est totalement inédit dans l'histoire du verre et de la construction.

**Du 8/06/18 au 22/04/19
au château de Nyon en Suisse**



L'INPI INVESTIT L'ART NOUVEAU

De mai à septembre 2018, le musée de l'école de Nancy a organisé l'exposition « Art nouveau et industrie d'art » illustrant le caractère novateur d'un cadre de vie, où les procédés techniques les plus modernes de l'époque étaient mis en œuvre afin de produire des meubles et objets à la fois fonctionnels et à la portée de toutes les bourses. L'INPI a participé à l'événement en prêtant le brevet d'invention déposé par la société DAUM Frères en 1899 pour un nouveau mode de décoration dit « décoration intercalaire à grand feu, pour cristaux, verreries ».

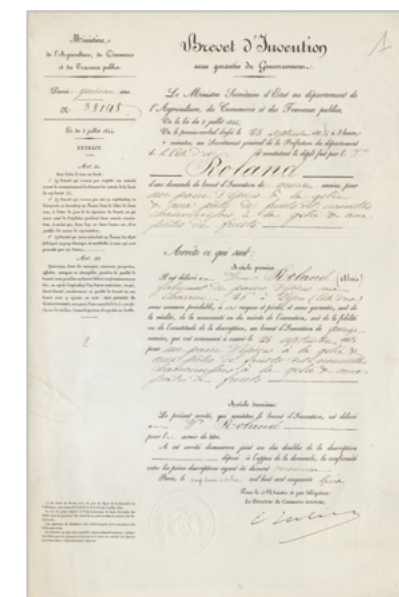
**Du 19/05/18 au 3/07/18
au musée des Beaux-Arts de Nancy**

DIJON À L'HEURE DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1858

Pour son exposition « 1858, l'exposition de Dijon : Beaux-Arts, Industrie et Agriculture », l'INPI a prêté l'original d'un brevet concernant la recette des nonnettes et chanoinesses à la gelée et aux pâtes de fruits, spécialités gourmandes dijonnaises.

Ce brevet a été déposé le 25 septembre 1858, à quelques jours de la fin de l'exposition, preuve peut-être que l'événement a permis de sensibiliser les exposants à la propriété industrielle et plus particulièrement à la protection de leurs créations.

**Du 29/05/18 au 1/07/18
aux archives municipales
de Dijon**





Remerciements

L'INPI remercie les marques
et les innovateurs cités
pour leur aimable autorisation
à publier des reproductions
de leurs innovations et à utiliser
les noms des produits
qui illustrent
ce rapport annuel.

Crédits

Page 29 : Confrérie du Grenat de Perpignan
Association Pierre de Bourgogne
Jean Pacôme Dedieu - Nicolas Roger
Pages 28, 30-31, 32-33, 36-37, 44-45 : INPI
Page 39 : Société ABPOOL
Pages 42-43 : Jean-Marie Cras/INPI
Conception et illustrations : INPI

